

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 22

Artikel: Une première fête civique à la Vallée de Joux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185236>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trop de résistance, et répondit à une bouteille d'Yvorne par une seconde du même cru : il avait à se laver de la qualification de « sans le sou, » qu'on lui avait si injustement appliquée. La conversation, rétablie cette fois sur son pied normal, alla loin dans le domaine de la politesse, chacun ayant à cœur de se montrer sous son véritable jour.

A la fin de la soirée, les deux ennemis s'embrassèrent avec effusion et se jurèrent une amitié éternelle. On décida, séance tenante, qu'il serait envoyé à l'ingénieur aubergiste une lettre collective qui serait signée « deux pauvres diables. »

Mais la rédaction, et pour cause, en fut remise au lendemain. E.

Une première fête civique à la Vallée de Joux.

On sait qu'ensuite de l'intervention française en 1798, la Suisse reçut une organisation calquée sur celle de la grande nation, une constitution unitaire, avec le nom de *République helvétique une et indivisible*. Avec le nouvel ordre de choses, la souveraineté des cantons disparaissait et ceux-ci devenaient de simples départements ou préfectures, gouvernés par un préfet national, aidé d'une Chambre administrative.

La Constitution helvétique consacrait, il est vrai, l'égalité des droits et affranchissait les pays sujets, comme ceux de Vaud, de Thurgovie et d'Argovie; mais, d'un autre côté, sans aucun rapport avec le développement historique de la nation, elle blessait tous les usages et brisait les traditions les plus sacrées de liberté et d'indépendance. Les petits cantons refusèrent de se soumettre aux injonctions des généraux et des commissaires français. La Suisse fut livrée aux horreurs de la guerre, et l'obligation imposée aux populations de prêter le *serment civique* acheva d'irriter les esprits dans la Suisse centrale, tandis que la nouvelle constitution était accueillie avec enthousiasme dans notre canton.

La prestation du serment était fixée au dimanche 17 août 1798. Le jour même on lut en chaire une proclamation dans laquelle on remarque ce passage :

« Ecoutez maintenant le serment que vous prêtez à la liberté, à l'égalité et aux lois de notre république, et après l'avoir entendu, vous direz avec sincérité de cœur et à haute voix : *Nous le jurons.* »

« *Nous jurons de servir la patrie et la cause de la liberté et de l'égalité en bons et fidèles citoyens, avec tout le zèle et toute l'exactitude dont nous sommes capables, et avec une juste haine contre l'anarchie et la licence.* »

« L'as-tu entendu ce serment, oh! chère Patrie? L'avez-vous entendu, lieux élevés et vallons qu'habitaient jadis les héros de l'antique Helvétie? Et vous, montagnes majestueuses, théâtre de la gloire de nos ancêtres, l'avez-vous entendu? »

» Les neveux de Tell ont juré d'être libres, ils ont juré de le demeurer à jamais, ils l'ont juré et

ils le tiendront, car ils sont Helvétiques, et les serments et les promesses ne sont pas pour eux de vains noms. »

Dans la vallée du Lac de Joux, la prestation du serment de fidélité à la nouvelle constitution, se fit avec grande solennité et fut suivie de réjouissances auxquelles prit part toute la population. Nous devons à l'obligeance de M. le commandant Pignet, à l'Orient-de-l'Orbe, de pouvoir donner à nos lecteurs une relation de cette fête civique, publiée dans une brochure de l'époque, sous les auspices de la *Société des Amis de la Liberté du Chenit*. La voici :

La Société des Amis de la Liberté, siégeant au Brassus, tint plusieurs séances publiques, employées à détromper ceux qui se laissaient prévenir, à faire des remontrances fraternelles et à adresser les exhortations les plus pressantes à la paix et à la concorde. Deux jours avant la fête, chacun eut lieu d'être convaincu que le mal ne peut pas résister au bien, quand celui-ci est soutenu par des intentions pures. Un changement subit s'annonça par le rapprochement des personnes les plus opposées par la différence d'opinions; la joie brillait sur tous les visages, chacun s'empressait de donner à son semblable des preuves d'amitié par des récréations familiales et des entretiens touchants sur les circonstances. Les mères s'entraidaient mutuellement à préparer des ornements à leurs enfants pour les mener ensemble vers l'autel de la patrie... Les citoyennes de tout âge étaient occupées à des petits arrangements pour être accompagnées à la fête, chacune par un père, un frère, un parent ou un ami de la famille... Tels étaient les préludes des plus beaux jours de notre vie.

Le vendredi 17 août, au lever du soleil, une décharge de six boîtes invita le peuple à se préparer. La société populaire occupait déjà la salle de ses séances à 7 heures du matin, et une musique bien organisée, placée devant le bâtiment, faisait retentir les airs chéris des patriotes. La société s'occupait d'organiser le cortège qui devait, avec son drapeau tricolore, se rendre au Sentier, principal village de la commune. Dès les neuf heures, on voyait les routes et les campagnes couvertes d'un peuple nombreux de tout âge et de tout sexe, qui accourait au Brassus pour grossir le cortège.

A dix heures, plusieurs décharges annoncèrent le départ; à l'instant, on vit flotter le drapeau aux couleurs chéries; le président de la société le portait; trois citoyennes habillées en blanc, décorées chacune d'une ceinture à l'une des couleurs helvétiques, tenaient les coins du drapeau par des rubans tricolores français, pour montrer l'union et l'intimité qui règnent entre la mère des républiques et sa fille chérie. La marche se fit dans l'ordre suivant :

1° Les soldats vaudois, qui forment nos piquets sur la frontière;

2° La musique;

3° Le drapeau avec le trio de citoyennes;

4° Quarante citoyennes habillées en blanc, avec des ceintures tricolores, marchant par quatre de front;

5° Tout le peuple, hommes, femmes et enfants, marchant aussi par quatre de front.

Les citoyens chargés de l'ordre pour la marche plaçaient ceux qui arrivaient de toutes parts pendant la route; on évitait avec soin toute distinction; les membres de la Société populaire avaient l'attention de ne pas paraître réunis, mais de s'entremêler dans toute la colonne. Plusieurs portaient dans leurs bras des petits enfants.

Depuis le Brassus, lieu du départ, jusqu'au Sentier, où était le rendez-vous, il y a une bonne demi-lieue de chemin. Pendant cette marche, la musique joua sans interruption.

La colonne, arrivée près du Sentier, trouva sous les armes la compagnie des volontaires qui ont servi à l'armée vaudoise; elle fit parade pendant que le peuple, en défilant devant elle, témoignait sa satisfaction aux braves défenseurs de la patrie.

La colonne fit ensuite un grand cercle à l'entour de l'arbre de la liberté; la musique se plaça au pied, et le drapeau fut adapté à l'arbre, vers le bureau où se trouvaient les accompagnants. Les trois citoyennes mirent les rubans tricolores français en ceinture avec celles aux couleurs helvétiques dont elles étaient ornées.

Les volontaires, après avoir fait plusieurs décharges de mousquetterie, entrèrent dans le grand cercle, et après avoir défilé devant l'arbre de la liberté, ils furent placés au poste que leur assigna la police. Alors un membre de la Société prononça un discours de paix tendant à réunir toutes les opinions. Les citoyens actifs entrèrent dans le cercle, où ils en formèrent un plus petit. On invita le peuple au silence et on commença l'appel nominal des citoyens actifs. A mesure qu'ils étaient reconnus, ils formaient un second cercle dans l'intérieur de celui des spectateurs. Cette opération finie, un aide de l'Agent fit lecture du discours qui devait précéder le serment. Au moment de prononcer la formule, tous les citoyens actifs et autres se mirent la tête nue. Un calme profond régnait dans toute l'assemblée; la formule fut prononcée à haute voix, et ces mots *nous le jurons* partirent à l'instant de toutes les bouches. Les accents chéris et mille fois répétés de *vive la République helvétique, vive la grande nation!* se firent entendre de toutes parts et montèrent vers l'Étre suprême. Les salves de la petite artillerie, les décharges de la mousquetterie signalèrent cette cérémonie auguste, à laquelle succéda un nouveau silence et la lecture de la suite du discours. Lorsqu'elle fut achevée, de nouvelles décharges se firent entendre; ensuite on procéda à un second appel nominal. Tous les citoyens actifs passèrent l'un après l'autre devant les autorités constituées, la tête nue, la main levée vers le ciel, en répétant: *Je le jure*. Ce fut pendant cette cérémonie que l'Agent prit note des malades et des absents qui n'avaient pas pu s'y rencontrer.

La solennité du serment étant finie, les citoyens et citoyennes de tout âge se mirent en marche, ayant les autorités constituées et la musique en tête; ils se rendirent sur la place d'armes, à une petite distance de l'arbre de la liberté. C'est sur cette place que le banquet civique se trouva préparé; les tables formaient un grand carré, au milieu duquel il y en avait une destinée aux musiciens. Après un repas frugal, mais splendide par la gaieté et la satisfaction qui y régnaient, on porta des toasts: A la République une et indivisible, — à la grande nation mère des républiques, protectrice des peuples, — aux autorités constituées de toutes les républiques, — à tous les amis de la liberté et de l'égalité, sous l'empire des lois, dans quelque pays qu'ils se trouvent, etc.

Après les toasts commencèrent les danses. Chacun était content. La plus touchante harmonie régnait partout; on ne parlait que d'union, de paix et de bonheur. Le soleil, qui avait éclairé ce beau spectacle, quitta les convives; le second luminaire vint le remplacer, et ce fut à la lueur de ses rayons argentés que l'on se fit les adieux de séparation, avec promesse d'être toujours unis pour soutenir la cause de la liberté.

On cocher que va à se n'einterrâ.

On gaillâ qu'étâi z'u pè Paris s'étâi eingadzî tsi on voiturier po menâ ein cariole lè dzeins qu'ont prâo mounia et que ne volliont pas allâ à pî. Tandî que l'étâi per lé, ye fe cognessance de'na lurena qu'avâi po meti dè càodrè po on tailleu et que viquessâi avoué sa mère à n'on chiziémo étadzô, drâi dézo lè tiolès; et noutron lulu sè mariâ avoué cllia gaupa sein pî l'avâi frequentâie houit dzo, et vo sédè: « Cé que sè marié à la couâite, s'ein re-peind à lisi »; et l'est cein qu'arrevâ. Cein sarâi pas pî tant mau z'allâ se l'aviont étâ solets lè dou; mâ l'est la vilhie qu'étâi lo tonaire perquie. Le

mettâi adé lo mau pertot et n'iaivâi quasû pas dè dzo que ne sè diéssont dâi gros mots per lé d'amont.

On dzo que lo gaillâ avâi étâ destra mau reçû ein vegneint mareindenâ, ye fe à clliaô fennès: mè tsappérâi dè m'alla niyî, kâ cé comerce coumeincé à m'imbétâ! — Eh! allâ-lâi tot lo drâi, çara on bon débarras, que répondiront clliaô sorciérès; et l'autro tracè frou dé l'hoto et frinné avau lè z'égras sein pî derè atsivo. Resta cinq dzo sein rabordâ. D'a premi, lè pernettès lâi firon pas atteinchon, kâ suivant iô l'allavé menâ lè dzeins, l'arrevâvè soveint que décutsivè; mâ portant lo cincuémô dzo, l'eurent la pudze à l'orolhie et sè desiront: l'est dein lo cas, lo mi-fou, d'avâi fé cein que l'a de, et le coumeinciront à avâi poâire. L'alliront lo derè à la police. Justameint on avâi raveintâ lo matin on coo que s'étâi tsampâ à l'édhie du on part dè dzo et que n'iaivâi pas moian dè recognâitrè vu que l'avâi trait sè z'haillons et que sa frimousse étâi vegnâ tota naïre. On lo pre po lo cocher et lo faille einterrâ. Coumeint l'est la moûda à Paris que lè fennès vont assebin âi z'einterrâ, lè duès gail-lardès lâi duront allâ.

Le cocher que n'étâi ni niyî, ni moo, et que n'étâi pas retornâ à l'hoto po lè féré bisqua, n'étâi don pas cé qu'on einterrâvè. Revegnaî dè conduire cauquon quand reincontrâ lo convoi et ve sa fenna que fasâi état dè pliorâ derrâi la bière. Sè peinsâ: « parait que la vilhie est morta (kâ l'avâi pas vussa); quand bin su brouilli avoué, faut tot parâi allâ. » Adon va attatsi son tsévau à 'na baragne et tracè po rattrapâ l'einterrâ; mâ ein arreveint que fe sè trâovè naz à naz avoué la vilhie, que sè font dâi ge coumeint on verro dè montra et coumeint on potson.

— Eh! à Dieu mè reindo, se fe la balla-mère, vo n'êtes pas dein la bière?

— Et vo non plie, se dit lo cocher.

Sè pregniont ti dou po dâi revegneints, tant l'é-tiont ébahi dè sè revairè et la vilhie tot épouâiriâ sè met à sicllia que cein fe reveri tot lo mondo, que furent ti pe ébahi lè z'ons que lè z'autro dè vairè lo cocher à se n'einterrâ, et sein peinsâ pe liein, l'allâvont adé.

— Ah! l'est mè que vo z'einterra, se sè met à boeilâ noutron lulu! mè râodzâi se m'accompagno pe levè, et s'arrétè.

Ma fâi ti lè z'autro s'arrétont assebin; on laissè parti lo moo solet et s'ein vont ti dein onna pinta po sè remettre dè la poâire et po ferè la pé.

La fenna âo cocher, tota conteinta dè lo retrovâ, lâi châtè à cou et lâi fâ: Tot parâi t'as dâo bounheu d'étrè quie, sein quiet on t'einterrâvè ho et bin!

Dans le journal le *Globe*, M. Catulle Mendès publie une série d'articles sur la vie en Angleterre. Nous en extrayons cette curieuse recette: « Comment on fait cuire une femme. »

« Les hommes ne s'épargnent aucune recherche